

République Française  
Département : ARDECHE  
Arrondissement : Largentière  
**MALARCE SUR LA THINES - Commune**

Séance du mardi 10 décembre 2024

Délibération N° DE\_2024\_129

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	8
Date de la convocation : 04/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : Valentin BESNIER représenté par Jean BYKENS

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean BYKENS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Abrogation de la délibération N° DE\_2024\_116 Transfert de l'eau au Syndicat Intercommunal de l'Eau en Cévennes**

Considérant le courrier reçu du Syndicat Intercommunal de l'Eau en Cévennes informant la Mairie du report du transfert de la compétence eau initialement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il convient de procéder à l'abrogation de la délibération N°DE\_2024\_116 .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ABROGE** la délibération N°DE\_2024\_116

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE  
Président de séance

Jean BYKENS  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/12/2024  
Date de réception de l'AR: 11/12/2024

007-210701470-DE\_2024\_129-DE  
A G E D I